

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUIN 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le vingt-trois juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le seize juin de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire. Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjointes au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Christophe DESCARREGA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Denis MORON, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Monsieur Maamar MAMECHE, Madame Aurore WALDURA, M. Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA.
Monsieur José GARAY, ayant donné procuration à Monsieur Patrice SPEZIALE.
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à Monsieur David COULOMB.
Monsieur Régis GERAUD, ayant donné procuration à M. Francis GARNIER.
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Madame Géraldine MARTINETTI.

Objet : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R. O. D. P.) CRISE SANITAIRE ET SOUTIEN A L'ECONOMIE – EXONERATION 2021

Monsieur Joël INGUIMBERT, rapporteur, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose :

Le conseil municipal s'était prononcé le 5 décembre 2020 sur l'exonération de la redevance dans le cadre de la crise économique liée à la crise sanitaire due à la COVID-19 et l'instauration d'un état d'urgence sanitaire avec des périodes de confinement qui ont très fortement impacté l'activité économique nationale et de facto l'économie locale à Marsillargues.

Dans le cadre des différentes mesures exceptionnelles de soutiens aux entreprises l'équipe municipale souhaite continuer à accompagner au mieux les partenaires économiques qui contribuent à l'activité de services à la population à Marsillargues pour cette année 2021 avec encore des mesures contraignantes et répétitives de confinement.

En conséquence, il est proposé d'approuver, à titre exceptionnel pour l'exercice 2021, une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces sédentaires implantés sur le territoire de la commune.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé du rapporteur

DECIDE l'exonération de la redevance pour occupation du domaine public pour l'activité des commerces sédentaires implantés sur la commune ;

DIT que l'impact budgétaire de cette décision est intégré au budget de l'exercice 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir en application de la présente délibération ;

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 24 juin 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.